



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2025/ 09 1 / 2 5 2 2

**Objet : Signature d'un avenant n°5 au marché n° 22001
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LES VOIES
COMMUNALES, période 4**

Le Maire de la commune de Cabriès

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° qui charge le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le marché initial n°22001, signé le 29 mars 2022, pour une durée allant du 29 mars 2022 au 28 mars 2026,

CONSIDERANT l'Avenant n°1 signé le 21 janvier 2025 portant augmentation de 105 000 € HT, soit +3,75 % par rapport au montant initial global du marché fixé à 2 800 000 € HT, élevant le nouveau montant du marché à 2 905 000 € HT ;

CONSIDERANT l'Avenant n°2 signé le 5 mars 2025 établissant une liste de 6 nouveaux prix unitaires nécessaires à l'exécution du marché sans incidence financière ;

CONSIDERANT l'Avenant n°3 signé le 26 mai 2025 établissant une liste de 6 nouveaux prix unitaires rendus nécessaires pour des besoins complémentaires sans incidence financière ;

CONSIDERANT l'Avenant n° 4 signé le 11 juin 2025 portant augmentation de 270 000 € HT, soit +9,15 %, élevant le nouveau montant du marché à 3 175 000 € HT ;

CONSIDERANT le besoin d'éléments supplémentaires de signalisation nécessités par la sécurité des piétons ;

Il est proposé d'ajouter quatre (4) prix nouveaux pour répondre aux besoins de la commune. Ces prix n'ont pas d'incidences sur le montant annuel du présent marché, et ne présentent pas de modification substantielle de son objet :

PN 1	Fourniture et pose figurines piétonnes	u	3 000,00 €
PN 2	Fourniture et pose J11	u	95,00 €
PN 3	Fourniture C24A	u	81,00 €
PN 4	1 miroir + 1 panneau STOP	u	183,00 €

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°5 au contrat n° 22001 avec la société EIFFAGE ROUTE SUD établissant quatre (4) prix nouveaux sans incidence financière ;

ARTICLE 2 : Le présent avenant rentrera en application à la date de notification ;

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget de l'exercice 2025, et éventuellement des suivants ;

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la société et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État et à Monsieur le comptable public, responsable de la trésorerie de Berre L'Etang ;

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 02 OCT. 2025

Le Maire
Amapola VENTRON

